



**Depuis plus d'un an, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion met en garde les titulaires de compte CPF contre des appels téléphoniques, l'envoi de courriels et de SMS frauduleux. Soyez vigilant !**

**L'Unac vous donne quelques explications :**

Le **compte personnel de formation (CPF)** permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle et de bénéficier d'un large choix de formations éligibles au dispositif. Ces crédits, affichés en euros, attirent malheureusement la convoitise de personnes mal intentionnées.

Pour éviter d'être piraté, ayez le bon réflexe, **ne communiquez jamais vos identifiants** (numéro de sécurité sociale ou mot de passe). Les agents du ministère du Travail, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de tous ministères ou des agences d'État **ne rentreront jamais en contact avec vous pour vous demander d'utiliser votre CPF.**

Des personnes mal intentionnées vous proposent une aide pour la création de votre compte CPF, vous informent d'un risque de vol de vos données personnelles, de la perte prochaine de vos crédits...Si c'est le cas, c'est une arnaque dont vous êtes la cible.

**L'Unac vous donne quelques conseils pour :**

**Les courriels** : Aucun organisme n'est habilité à vous demander la communication d'éléments personnels (numéro de sécurité sociale ou coordonnées bancaires) par e-mail en dehors de l'espace sécurisé du compte. **En aucun cas vous ne devez y répondre.**

**Les SMS** : Aucun organisme n'est habilité à vous contacter par SMS. Les SMS frauduleux peuvent contenir des liens vers des pages vous demandant la communication d'éléments personnels. **En aucun cas vous ne devez cliquer sur ces liens.**

**Les réseaux sociaux** : Aucun organisme n'est habilité à vous contacter via les réseaux sociaux, que ce soit en public ou en privé, afin d'échanger des informations personnelles.

Le CPF n'est présent sur aucun réseau social. **Ne vous dirigez donc pas vers les pages utilisant de manière frauduleuse les logos ou marques du Ministère, de la Caisse des Dépôts ou MonCompteFormation.**

***Créez vous-même votre compte professionnel de formation sur le site officiel [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)***

***Aucun professionnel n'est habilité à le faire pour vous !***

#### **L'Unac vous guide :**

Besoin d'un accompagnement ? Contactez un conseiller par mail ou par téléphone via ce seul et unique lien officiel : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Vous constatez que vos droits ont été dérobés ? Contactez directement le service de la relation client du CPF par téléphone : [09 70 82 35 51](tel:0970823551) (appel non surtaxé).

Si vous êtes victime d'une escroquerie, vous pouvez porter plainte en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Consultez régulièrement les informations mise à votre disposition sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) ce sont les seules qui sont fiables

**La formation professionnelles des artistes-auteurs est un droit qui vous est acquis depuis 2011 et que l'Unac défend chaque jour ; il est précieux, protégeons-le tous ensemble !**

**Unac**

**Défenseur des droits des Auteurs  
depuis 1959**

2, rue du Général Lanrezac, 92200 Neuilly  
Sur Seine  
France

Vous recevez ce mail parce que vous vous  
êtes inscrit sur notre site.

[Se désabonner](#)



mailer lite